

PROPRETÉ ET ENVIRONNEMENT



Mettons fin à l'impunité !

Appliquons le principe 'pollueur payeur' !

Améliorons la collecte des déchets !

2. Propreté et environnement

Environnement et cadre de vie jouent un rôle essentiel dans notre quotidien et favorisent notre bien-être. Tout comme la sécurité, la propreté constitue une des principales préoccupations citoyennes. Les services liés à la propreté et à l'environnement doivent être performants et adaptés à nos besoins.

Pour notre liste MR-IC, un des enjeux majeurs consiste à offrir un cadre respectueux de l'environnement, tout en faisant face à des impératifs de développement et aux besoins en nouvelles infrastructures (transports, écoles, routes, logements).

Le cadre de vie des carolos ne peut s'améliorer qu'au travers de l'exigence de propreté publique ; l'état de propreté est l'un des principaux baromètres de la qualité de vie urbaine.

La propreté contribue au sentiment de bien-être des citoyens et invite à davantage respecter l'espace public.

La réalité des carolos est tout autre !

La prévention et l'éducation ne suffisent pas/plus, l'intolérance face à la malpropreté doit être effective et, à cette fin, la Ville doit se doter des moyens juridiques et humains. Les collaborations avec TIBI doivent être renforcées.

2.1. Le retour de la propreté

Le laisser-aller des dernières années dans de nombreux domaines a fait fuir bon nombre de Carolos vers la périphérie de Charleroi (Gerpignies, Ham-sur-Heure-Nalinnes, Montigny-le-Tilleul...). Il faut que les Carolos se réapproprient leur commune et soient heureux d'y vivre.

Les Carolos payent des impôts notamment pour assurer la qualité des espaces publics. Au-delà des actions de prévention, il est nécessaire d'améliorer le nettoyage et l'entretien de nos espaces publics. Cela passe notamment par des indispensables sanctions à l'encontre de ceux qui nuisent au (bien) vivre ensemble des Carolos (dépôts clandestins, déjections canines, etc.). Pour se faire, il est nécessaire de placer les agents de la propreté dans des conditions optimales en modernisant l'organisation et les techniques utilisées pour gagner en efficacité.

Il est aussi nécessaire que la ville **se dote d'un véritable plan de propreté** incluant toute une série d'actions (dont les sanctions lorsque la prévention ne suffit plus) et de mesures à implémenter :

- Optimiser, en collaboration avec Tibi, la mutualisation de la propreté publique sur l'ensemble du territoire carolo.
- Augmenter la compétence de Tibi afin que Tibi soit chargé d'entretenir les espaces verts.
- Assurer en collaboration avec Tibi la mécanisation du nettoyage des voiries et trottoirs.
- Renouveler et étendre le mobilier urbain, les poubelles et cendriers publics.
- Systématiser les parcours didactiques dans les parcs publics.
- Mettre en place des actions de sensibilisation par les stewards urbains aux dates de levées des déchets auprès des riverains.
- Favoriser la mise en réseau des différents acteurs de la commune au travers d'actions en faveur de la nature et de l'environnement.
- Veiller à la réparation et à l'aménagement des accotements et des trottoirs et des lieux publics mal entretenus.
- Augmenter le nombre d'agents constataateurs, renforcer leur formation (collaboration avec Tibi) et les équiper d'outils technologiques adaptés.
- Augmenter le nombre d'équipes de nettoyage.
- Mettre en place un service communal de détagage au service de chaque Carolo.
- Instaurer la présence d'un surveillant de parc dans chacun des espaces verts pour assurer la préservation dans les parcs et lutter contre les incivilités.
- Imposer le placement de cendriers devant les établissements Horeca (notamment miser sur les initiatives originales comme les cendriers-votes, permettant de répondre à un sondage) et proposer des cendriers de poche aux citoyens qui le désirent.
- Installer des établissements Horeca dans les parcs pour en augmenter la fréquentation et la sécurité.
- Mettre en place une application mobile permettant aux citoyens de communiquer des anomalies en matière de propreté (dépôts clandestins, sacs poubelles sortis le mauvais jour, poubelles publiques qui débordent, états des rues, etc.).
- Sanctionner les pollueurs par des travaux de nettoyage (pollueur-nettoyeur) et renforcer la cellule des peines alternatives de la ville de Charleroi dans ce cadre.
- Exiger le ramassage systématique des déjections canines par les propriétaires en imposant la possession de sacs lors de promenades en ville.
- Attribuer un label « toilette friendly » aux établissement acceptant l'usage gratuit de leurs toilettes par des tiers. Elaborer une carte interactive de ceux-ci.
- Organiser un système de caméras mobiles de surveillance propre à la répression de la délinquance environnementale déplaçable dans les lieux critiques (dépôts clandestins...).
- Développer des initiatives citoyennes en matière d'éducation et d'éveil à la propreté.
- Faire connaître à chaque Carolo l'existence et les missions de La Ressourcerie du Val de Sambre, chargée d'enlever les encombrants gratuitement et sur rendez-vous.
- Former les nouveaux habitants de la commune aux règles, us et coutumes en matière de propreté
- Mettre en place une cellule « propreté » regroupant les différents acteurs publics de la ville chargées de réfléchir et de proposer des améliorations / collaborations en matière de propreté (TEC, TIBI, SNCB, ville, etc.)
- Identifier les lieux demandant une peinture anti-urine sur certains murs.
- Faire appliquer le règlement en matière des horaires de sortie des sacs poubelles.
- Ajouter et/ou renforcer les missions liées à la propreté dans les missions des stewards urbain (prévention, relais vers les services propreté pour dépôts clandestins, ...).
- Mettre en place des agents constataateurs « de quartier » qui peuvent intervenir auprès du voisinage en cas de non-respect en matière de propreté.

- Améliorer significativement les opérations de curage et d'entretien systématique de l'ensemble des avaloirs.
- Augmenter le montant des amendes administratives afin de permettre aux fonctionnaires-sanctionnateurs d'imposer aux auteurs d'incivilités l'accomplissement de travaux d'intérêt général en lien avec l'infraction commise ; en ce sens, réfléchir au développement de la cellule « TIG » de TIBI ou encore de la Ville de Charleroi.
- Instaurer, en matière de gestion des déchets, une aide de la commune pour devenir « foyer 0 déchets » ; cette aide serait accordée selon un cadre clair et à condition que la famille s'engage à son tour à aider une autre famille à devenir foyer « 0 déchets ».

Développer des poulaillers collectifs ou accompagnés par le public (à l'initiative de citoyens, entreprises) notamment pour réduire l'empreinte des déchets.

2.2. Environnement – Energie

Nous avons besoin d'espaces naturels pour nous promener, pour nous rencontrer, pour tisser des liens, pour vivre. Charleroi est bordée par plusieurs cours d'eau : mettons en valeur ces espaces bleus et sensibilisons les Carolos à leur respect. Soyons respectueux de la nature qui nous entoure.

Le MR-IC propose :

- Mettre en œuvre un Plan Communal de Développement de la Nature et la promotion de nos espaces verts.
- Assurer au moins un espace vert sécurisé et bien aménagé par quartier.
- Offrir à chaque famille une aire de jeux à moins de 500 m de son domicile.
- Verduriser les écoles, les espaces et bâtiments publics.
- Revoir l'éclairage public afin que celui-ci sécurise nos lieux de vie. Augmenter le nombre et la qualité des éclairages publics (éclairages intelligents à certains endroits : intensité lumineuse adaptative, détecteurs de mouvement...) dans nos quartiers.
- Assurer en collaboration avec la DNF une gestion à long terme des bois et forêts, avec une meilleure mixité des fonctions tout en préservant nos espaces verts.
- Développer l'économie collaborative comme les jardins et potagers partagés, le prêt d'outils, le baby-sitting, le gardiennage d'animaux durant les vacances, etc.
- Poser de façon systématique aux pieds des arbres une structure empêchant la prolifération d'herbes folles tout en permettant leur drainage.
- Mettre en place une politique anti-tags sauvages.
- Augmenter le nombre de poubelles publiques.
- Renforcer et planifier les services de nature en ville afin qu'ils effectuent des entretiens réguliers.
- Mettre en place des ateliers de sensibilisation à l'environnement dans les écoles.
- Augmenter les contrôles en matière d'infractions environnementales et verbaliser au besoin.
- Afficher le règlement communal des Parcs aux entrées de chaque espace vert.
- Soutenir le développement de l'HORECA dans nos parcs et espaces verts afin de les dynamiser et les sécuriser.
- Favoriser les créations artistiques et projets d'embellissement de nos quartiers (tags, peinture, etc.) et créer des parcours « découvertes ».
- Créer des zones « dédiées » (quartiers artistiques, écologiques, etc.).
- Renforcer la sensibilisation dans les écoles (et indirectement auprès des parents).
- Mettre en place un véritable plan de lutte contre les nuisibles (rats, pigeons, etc.).
- Empêcher l'accès aux véhicules motorisés non-autorisés dans nos parcs.
- Inciter le citoyen à verduriser son espace par la création d'un permis de végétaliser.
- Favoriser l'installation d'abeilles en ville et redéployer la biodiversité.
- Développer des éco-pâturages dans les espaces verts.
- Confier à des artistes certaines surfaces de terrains de la ville pour y créer des œuvres végétales contemporaines.
- Favoriser le maraîchage pour faire revivre d'anciennes friches industrielles.
- Redynamiser et mettre en valeur le Jardin des plantes médicinales de Ransart.

- Créer en terrasse un jardin des senteurs et des plantes rares sur le site de la Maison du Jardinier à Monceau.
- Mettre en place une trame verte sur l'ensemble du territoire carolo, reliant l'ensemble des espaces verts au fil de promenades verdurisées.
- Développer un réseau de sentiers métropolitains qui traverse les coupures urbaines (ring, rivières, autoroutes, etc.) et les entretenir.
- Développer des agro-gîtes urbains près des terrils et de zones de maraîchage urbain.
- Développer un label de « locavores », notamment dans les écoles et cantines communales, afin de promouvoir la consommation de nourriture produite dans un rayon allant de 100 à 250 kilomètres maximum autour de la métropole.
- Refleurir nos communes.
- Développer une promenade touristique de l'Eau d'Heure, au départ de la gare de Charleroi, remontant le long de l'Eau d'Heure à Marchienne jusqu'aux lacs de l'Eau d'Heure.
- Promouvoir la végétalisation des toitures sur base d'essences locales.
- Mettre en valeur nos cours d'eau, espaces de vie, de rencontre et de mobilité.
- Entretenir et maintenir la qualité de nos cours d'eau.
- Impulser une politique de construction d'habitation sur les berges de Sambre en remplacement des espaces libérés de l'activité industrielle.
- Mettre en place un plan de gestion des cimetières qui comprend les aspects liés à l'environnement, au nettoyage des tombes, à la gestion des sépultures, au parking, aux rénovations éventuelles etc.
- Développer des applications pour smartphone qui visent à sensibiliser et éduquer les jeunes aux bons gestes en faveur de l'environnement.
- Améliorer l'éclairage public qui est également une priorité tant en termes de sécurité publique qu'en termes d'attrait touristique pour certaines communes combiné avec une approche rationnelle de l'énergie.
- Intégrer l'énergie et des objectifs climatiques dans les accords politiques au niveau local et veiller à exploiter les initiatives régionales de soutien pour déployer des collaborations avec des acteurs privés.
- Développer un plan d'investissement pour améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux et accroître sa production d'énergies renouvelables. Ce plan sera élaboré sur base d'un audit précis des bâtiments communaux.
- Mettre en place des formations visant à apprendre, notamment aux personnes précarisées, comment améliorer la performance énergétique des bâtiments (isolation...) pour leur permettre d'être autonomes lors de la réalisation de leurs propres travaux.
- Améliorer la formation et l'information du personnel des CPAS pour qu'ils fournissent une information de qualité au travers de leurs services sociaux (ex : informer sur l'importance de l'entretien annuel des chaudières) afin de lutter contre la précarité énergétique.
- Créer des micro-réseaux pour fournir en énergie certains quartiers (énergie éolienne à axe vertical, énergie solaire, voire biométhanisation), tout en optimisant la gestion de notre consommation énergétique.
- Organiser la récolte d'eaux de pluie et son assainissement pour alimenter les bâtiments publics au sein de la Ville afin d'épargner l'eau de distribution.
- Encourager le compostage individuel ou de quartier.
- Développer des promenades vertes et de jardins collectifs.
- Promouvoir une filière de récolte des déchets verts et de production de compostage au niveau supra communal.
- Soutenir et développer un service de collecte d'encombrants comme la ressourcerie et/ou des espaces de vente de seconde main. Ce projet participe à la dynamique d'une économie plus respectueuse de l'environnement, voire circulaire, et permet de lutter efficacement contre les dépôts clandestins et maintenir ainsi la propreté publique.
- Promouvoir des activités associatives privilégiant la permaculture et l'installation de ruchers par la mise à disposition gratuite d'espaces publics cultivables.
- Utiliser des produits de nettoyage respectueux de l'environnement pour remplacer progressivement les pesticides dans l'espace public.
- Préserver des zones accueillant les martinets et hirondelles.
-

- Développer des forêts urbaines dans les communes de Charleroi afin de renforcer l'attractivité de nos quartiers et lutter contre le réchauffement climatique et les inondations.

2.3. Bien-être animal

Les politiques régionales du bien-être animal doivent pouvoir compter sur l'action quotidienne des communes car elles sont en première ligne et vivent au quotidien les réalités de terrain, en particulier pour ce qui est des animaux domestiques.

Pour le MR-IC, la protection animale est une priorité. Nous proposons :

- Maintenir et développer le Conseil Consultatif du bien-être animal.
- Garantir le bien-être animal avec des contrôles et au besoin des sanctions efficaces.
- Augmenter le nombre d'équivalents temps plein pour le personnel « de première ligne » de la SPA.
- Favoriser les collaborations et synergies entre acteurs du Bien-être animal (SPA, refuges, nourrisseurs, relais de quartiers, ...).
- Sanctionner fortement les personnes qui abandonnent des animaux en dehors des structures prévues.
- Amplifier le processus de stérilisation et d'identification des chats sur notre territoire.
- Stériliser les chats errants et mettre en place une gestion réfléchie de leur soin et nourrissage.
- Installer des pigeonniers contraceptifs pour réguler les populations de pigeons.
- Promouvoir en collaboration avec la SPA une politique d'adoption au refuge.
- Créer un réseau labellisé d'hôtellerie animalière pour garder les chiens et les chats durant les vacances.
- Augmenter le nombre de canisites (avec poubelles).
- Développer des zones de liberté pour les chiens dans les parcs et espaces publics. Sur base d'un plan d'amélioration du maillage des espaces de liberté pour chien et l'éducation canine respectueuse du bien-être animal permettant une bonne intégration dans la société.
- Mettre en place des fiches d'informations obligatoires sur les besoins spécifiques des NAC (nouveaux animaux de compagnie) lors de la vente ou de l'adoption (besoins des animaux, origine, âge, etc.).
- Faire du bien-être animal une valeur cardinale au sein de Charleroi notamment en enseignant l'empathie et le respect pour le vivant, en particulier les animaux en insistant sur leurs besoins (de santé, de comportement, physiologiques) dès le plus jeune âge.
- Développer les formations des fonctionnaires de police ou encore des gardiens de la paix et stewards urbain au bien-être animal et à la législation en la matière.
- Créer des cimetières pour animaux (en fonction des besoins et possibilités).
- Maintenir le vétérinaire communal et, au besoin, développer ses moyens.
- Sensibiliser à la problématique du nourrissage des animaux sauvages et aux solutions souhaitables à mener complémentairement (par exemple : la stérilisation des chats).
- Mettre en place une ou des études permettant de dégager des pistes de solution respectueuse du bien-être animal pour la gestion des animaux déprédateurs (rats, pigeons, etc.).
- Mettre en œuvre et développer des moyens humains et structurels nécessaires au constat et à la répression de la maltraitance animale, tant en première ligne des services de police qu'au sein du parquet.
- Lutter contre l'enregistrement et la diffusion de séquences vidéo de maltraitance animale.
- Contrôler le commerce en ligne d'animaux au travers de notre zone de police.
- Renforcer le lien positif entre l'homme et l'animal en facilitant la présence d'animaux de compagnie dans les espaces de vie.
- Reconnaître/faciliter la formation de médiation animale et la rendre obligatoire pour des personnes souhaitant introduire un animal dans un cadre pédagogique, récréatif ou thérapeutique.